CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2021
INTERVENTIONS

4 – Cession d'un bien situé 46 avenue du Général Leclerc

Intervention Benoît Florence

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous nous avez expliqué que ce logement, en mauvais état était inadapté à sa fonction de 'logement d'urgence'. En effet de faible dimension il ne permettait pas de loger une famille. Vous nous avez expliqué que vous aviez un accord avec des hôtels. Sans connaître la convention établie avec les hôtels, il est difficile d'évaluer la pertinence de la solution de remplacement.

Nous avons compris qu'il s'agissait normalement d'un hébergement de courte durée, le temps que l'assurance reloge la famille quand cette urgence faisait suite à un sinistre. Les situations d'urgence ne concernent-elles que des sinistres ? Les accords que vous mentionnez permettent-ils pour une famille de disposer de solutions pour réaliser la cuisine et organiser la vie quotidienne de la famille : repas, stockage de provisions, espaces de travail et/ou jeux pour les enfants ?

Cet accord et le suivi de ces situations est-il du ressort du Conseil municipal ou du CCAS ?

Vote : Pour